

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 8 mars 2024**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2024\_012**

Membres en exercice : 25  
Conseillers présents à la séance : 17  
Pouvoirs : 4  
Absents : 4

Date de publication : 11 mars 2024

Le 8 mars 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 et le 29 février 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD  
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,  
Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT,  
Mme ROUSSEAU, M. BILLET, Mme COUDERT,  
M. LEFEVRE, M. GORNEAU, Mme ÉTIENNE,  
M. PERREIRA-GONCALVES, M. DELECOLLE,  
M. LANGLOIS,

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : M. BIOT par  
M. PARIGOT, Mme BIOT FLORIMOND par Mme DELOT,  
M. TIRARD par Mme SCHWENTER, M. LECOMPTE par  
Mme ETIENNE

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER,  
M. SERRE, Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme ETIENNE et M. GORNEAU ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Objet :**

**MAÎTRISE FONCIÈRE -  
ACQUISITION DE PARCELLES**

Visas :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des propriétés des personnes publiques ;

VU la délibération n°2020\_071 du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences au maire ;

VU la demande formulée par Me MILLARD et les échanges intervenus entre le notaire et la commune ;

*Exposé des motifs*

CONSIDÉRANT que la succession de Mme PRUNIER est en cours et pourrait rencontrer des difficultés,

CONSIDÉRANT que parmi les biens versés à cette succession se trouvent des immeubles en centre-ville (rue du Général Leclerc notamment,

CONSIDERANT que l'acquisition par la commune de parcelles de jardins pourraient permettre de liquider plus rapidement cette succession et ainsi éviter une déshérence de certaines parcelles,

CONSIDERANT que Me MILLARD a sollicité l'intervention de la commune pour régler le devenir des biens suivants :

**A SAINT-FLORENTIN (YONNE) 89600.**

Diverses parcelles de différentes natures

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
BD	161	LES SABLES	00 ha 03 a 33 ca	jardin
BD	186	LES SABLES	00 ha 00 a 76 ca	jardin
BD	204	LES SABLES	00 ha 06 a 26 ca	jardin
BD	205	LES SABLES	00 ha 00 a 77 ca	jardin
BH	107	LES SABLES	00 ha 07 a 07 ca	terre
BH	112	LES SABLES	00 ha 02 a 51 ca	jardin

**ÉVALUATION**

MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX EUROS,

1.222,00 EUR

CONSIDERANT que cette acquisition sera reçue par Me MILLARD ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,*

**DÉCIDE** de l'acquisition des parcelles susmentionnées pour la somme de 1 222.00 € MILLE DEUX CENT VINGT DEUX EUROS HT et hors frais de notaire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à cette transaction ;

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 11 mars 2024  
Le Maire, Yves DELOT,

